



Mesures de la qualité de l'air en à Lorient (56)

Résultats des mesures NO₂ à la station urbaine trafic Normandie pour l'année 2021

Version du 04/02/22

Avertissements

Les informations contenues dans ce rapport traduisent la mesure d'un ensemble d'éléments à un instant et un lieu donné, caractérisé par des conditions climatiques propres.

Air Breizh ne saurait être tenu pour responsable des événements pouvant résulter de l'interprétation et/ou de l'utilisation des informations faites par un tiers.

Conditions de diffusion

Air Breizh est l'organisme agréé de surveillance de la qualité de l'air dans la région Bretagne, au titre de l'article L221-3 du Code de l'environnement, précisé par l'arrêté du 1^{er} août 2016 pris par le Ministère de l'Environnement portant renouvellement de l'agrément de l'association.

À ce titre et compte tenu de ses statuts, Air Breizh est garant de la transparence de l'information sur les résultats des mesures et les rapports d'études produits selon les règles suivantes :

Air Breizh réserve un droit d'accès au public à l'ensemble des résultats de mesures et rapports d'études selon plusieurs modalités : document papier, mise en ligne sur son site internet www.airbreizh.asso.fr, résumé dans ses publications, ...

Toute utilisation de ce rapport et/ou de ces données doit faire référence à Air Breizh.

Air Breizh ne peut, en aucune façon, être tenu responsable des interprétations et travaux utilisant ses mesures et ses rapports d'études pour lesquels Air Breizh n'aura pas donné d'accord préalable.

Organisation interne – contrôle qualité

Etude :	Résultats du suivi des concentrations dans l'air en dioxyde d'azote (NO₂) à la station urbaine trafic « Normandie » de Lorient (56) – année 2021		
Version (date)	Modifications	Auteur	Validation
<i>Version du 04/02/22</i>	Création	F. Moreau (ingénieur d'études)	O. Cesbron (Ingénieur d'études) O. Le Bihan (Responsable du service études) G. Lefeuvre (Directeur)

Index des Figures

Figure 1 : Stations urbaines de fond et trafic à Lorient.....	5
Figure 2 : Boxplot des concentrations en NO ₂ mesurées aux stations (données horaires de l'année 2021).	9
Figure 3 : Evolution mensuelle des concentrations en NO ₂ mesurées aux stations Normandie et Bissonnet (2021)	10
Figure 4 : Normales de température à Lorient (données Météo France 1981-2010)	10
Figure 5 : Evolution mensuelle du NO ₂ aux stations Desmoulins, Les Halles, Laënnec et Normandie (2021)	11
Figure 6 : Moyenne annuelle des concentrations en NO ₂ mesurés aux stations (2021)	12
Figure 7 : Evolution annuelle des concentrations en NO ₂ mesurées aux stations.....	13

Index des tableaux

Tableau 1 : Valeurs seuils pour le dioxyde d'azote	6
Tableau 2 : Caractéristiques des stations de mesure	7
Tableau 3 : Couvertures temporelles par site de mesure	8
Tableau 4 : Résultats des mesures du NO ₂ relevées aux stations (données horaires en µg/m ³).....	9

I. CONTEXTE

La surveillance de la qualité de l'air en Bretagne s'appuie sur un réseau de stations de mesure permettant le suivi en continu des polluants réglementés, complété par des outils de modélisation atmosphérique, afin d'assurer une meilleure couverture spatiale du territoire.

A ce jour, le réseau de mesure d'Air Breizh compte 16 stations de mesure fixe, installées principalement dans les grandes agglomérations bretonnes, rassemblant la majeure partie de la population (cf. figure 1 page suivante).

Différents types de station sont installés selon l'objectif de surveillance. Par exemple, les stations « urbaine de fond » permettent de surveiller les concentrations auxquelles la majeure partie de l'agglomération est exposée. Les stations dites « urbaines trafics » sont mises en place au cœur des villes pour suivre les concentrations maximales auxquelles la population résidant près d'une infrastructure routière est susceptible d'être exposée.

Dans certaines villes où le trafic routier est très important, des Zones à Faibles Émissions mobilité (dites 'ZFE-m') sont mises en place. Les ZFE-m sont des territoires dans lesquels est instaurée une interdiction d'accès, le cas échéant sur des plages horaires déterminées, pour les véhicules les plus polluants (vignette crit'air pour la France) qui ont un impact nocif sur la santé des résidents de l'ensemble du territoire.

L'article 119 de la loi Climat et résilience, publié durant l'été 2021, est venue préciser ces mesures en faveur de la qualité de l'air par l'instauration, avant fin 2024, de zones à faibles émissions mobilité (ZFE-m) dans les agglomérations métropolitaines de plus de 150 000 habitants. Un arrêté publié le 22 décembre 2021 établit la liste des agglomérations et les communes qu'elles incluent. En Bretagne, Rennes et Brest sont concernées par cette obligation de mise en place d'une zone à faibles émissions mobilité.

La population des communes incluses dans l'agglomération de Lorient (selon l'arrêté du 22 décembre 2021) est inférieure à 150 000 habitants. Ainsi, Lorient n'est pas concernée à ce jour par cet arrêté.

Malgré cela, conformément aux directives de la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019 pour cette catégorie d'agglomérations, l'opportunité de mettre en place une Zone à Faibles Émissions sur ce territoire doit être étudiée.

La surveillance de la qualité de l'air de l'agglomération de Lorient est réalisée par deux stations de mesure : la station urbaine de fond : « Bissonnet », en fonctionnement depuis 1999, et la station urbaine trafic : « Normandie », dont les mesures ont débuté en décembre 2020. A ce jour, les mesures au niveau de cette station trafic portent sur le dioxyde d'azote.

La création de cette nouvelle station en situation de proximité trafic permet désormais d'appréhender les concentrations maximales auxquelles la population de l'agglomération de Lorient est exposée près des grands axes routiers.

Un traitement spécifique des résultats de cette première année de mesure au niveau de la station trafic de Lorient 'Normandie' a donc été réalisé dans la présente note ce qui permettra d'alimenter cette étude d'opportunité.

II. DISPOSITIF DE SURVEILLANCE DE LA QUALITE DE L'AIR A LORIENT

Lorient est une cité portuaire appartenant au département du Morbihan (56).

Avec 204 107 habitants en 2018 (données INSEE¹) l'agglomération de Lorient se classe au 3^{ème} rang en Bretagne, après Rennes et Brest.

Cependant, selon l'arrêté du 2 décembre 2021, et conformément à l'article R. 221-2 du code de l'environnement et à l'article L. 2213-4-1 du code général des collectivités territoriales, seules les communes suivantes de l'agglomération de Lorient sont prises en compte :

- Lorient,
- Caudan,
- Lanester,
- Larmor-Plage,
- Ploemeur,
- Quéven.

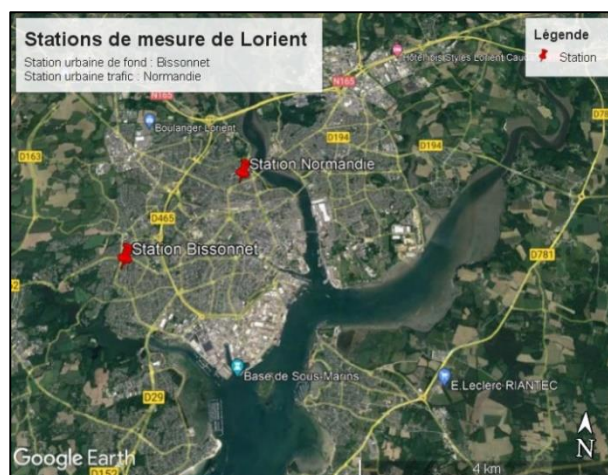


Figure 1 : Stations urbaines de fond et trafic à Lorient

La population totale de ces communes s'élève à 121 843 habitants en 2018 (données INSEE²), ce qui place Lorient dans la catégorie des agglomérations de 100 000 à 149 999 habitants selon l'arrêté du 2 décembre 2021.

Sur la Figure 1, on peut voir les deux stations de mesure présentes à Lorient :

- La station urbaine trafic « Normandie », proche du Boulevard de Normandie ;
- La station urbaine de fond « Bissonnet » située dans la partie Ouest de la ville, dans un quartier résidentiel.

La présentation d'Air Breizh et du réseau de surveillance de la qualité de l'air en Bretagne est disponible en annexe 1.

¹ [Dossier complet – Intercommunalité-Métropole de CA Lorient Agglomération \(200042174\) | Insee](#)

² Données INSEE 2018 comptant les communes de Lorient, Caudan, Lanester, Larmor-Plage, Ploemeur et Quéven.

III. REGLEMENTATION

III1. Polluant étudié : le dioxyde d'azote (NO₂)

Le dioxyde d'azote (NO₂) est un gaz très réactif faisant partie de la famille des oxydes d'azote (NO_x). Le NO₂ peut être émis dans l'atmosphère de manière directe, par des processus de combustions (installations de combustion industrielle, chauffage résidentiel, etc.), mais aussi de manière indirecte par photo-oxydation du monoxyde d'azote (NO), dont la principale source d'émission est le trafic routier (moteur Diesel majoritairement). Ainsi, les concentrations en NO et NO₂ augmentent généralement aux heures de pointe dans les villes.

D'après l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le NO₂ a des effets néfastes sur la santé : une exposition à long terme peut altérer la fonction pulmonaire et augmenter les risques de troubles respiratoires. Le dioxyde d'azote pénètre dans les voies respiratoires profondes, où il fragilise la muqueuse pulmonaire face aux agressions infectieuses, notamment chez les enfants.

Dans l'atmosphère, le dioxyde d'azote se transforme en acide nitrique par hydratation et contribue aux pluies acides. Le NO₂ participe aussi à l'eutrophisation des milieux naturels par sa transformation en nitrate avec l'ozone troposphérique.

Les oxydes d'azote, au même titre que la majorité des polluants atmosphériques, présentent des concentrations hivernales plus importantes qu'en été, en raison d'émissions plus importantes (chauffage urbain) et des conditions atmosphériques plus stables

III2. Réglementation

En France, le dioxyde d'azote fait partie de la liste des polluants réglementés dans l'air ambiant [source : article R221-1 du code de l'environnement]. Un seuil de référence plus contraignant est également recommandé par l'OMS.

Ces valeurs sont présentées dans le Tableau 1 : Valeurs seuils pour le dioxyde d'azote :

Tableau 1 : Valeurs seuils pour le dioxyde d'azote

Composé	Recommandations OMS 2021	Valeurs limites ³
Dioxyde d'azote (NO ₂)	En moyenne annuelle 10 µg/m ³ (OMS)	En moyenne annuelle : 40 µg/m ³ (FR) En moyenne horaire : 200 µg/m ³ (FR) (en moyenne horaire à ne pas dépasser plus de 18 fois/an)

³ Article R221-1 du code de l'environnement

III.3. Caractéristiques des stations de mesure

Afin de positionner la station « Normandie » par rapport aux autres stations, les mesures ont été comparées à la station urbaine de fond de Lorient (station « Bissonnet ») et aux stations trafics des autres villes Bretonnes dont la mise en place d'une ZFE a été officialisée. Cela concerne les agglomérations de Brest et de Rennes.

Le Tableau 2 ci-dessous présente les caractéristiques de ces stations de mesure :

Tableau 2 : Caractéristiques des stations de mesure

Stations	Bissonnet	Normandie	Desmoulins	Les Halles	Laënnec
Villes	Lorient	Lorient	Brest	Rennes	Rennes
Type de station	Urbaine de fond	Urbaine trafic	Urbaine trafic	Urbaine trafic	Urbaine trafic
Densité de population de la zone ⁴ (hab/km ²)	3 218	4 731	7 938	12 539	8 757
TMJA ⁵ (pour les stations trafic)	NA	12 060	19 720 ⁶	11 117	9 908

Les TMJA présentés dans le tableau ci-dessus ont été estimés avant la crise sanitaire (COVID 19). Lors de la période de mesure (2021), le trafic à proximité des stations était probablement moins élevé en raison des restrictions sanitaires (couvre-feu, télétravail, chômage partiel), ce qui a eu un impact sur les mesures des concentrations en NO₂.

Une Analyse critique sur la représentativité des données de l'année 2021 est présenté au chapitre IV.4.

⁴ La densité de population a été déterminée dans un rayon de 1 km autour de la station à partir de la base de données MAJIC 2016.

⁵ TMJA (trafic moyen journalier annuel) ; source : comptage routier des villes et modèle de trafic des métropoles de Rennes et Brest ; 2018. Campagne de comptage de la ville de Lorient ; 2019.

⁶ Compte tenu du positionnement de la station de mesure « Desmoulins » (à proximité de la place Albert 1^{er}), le TMJA utilisé est celui correspondant à l'ensemble du trafic de la place. Cette valeur donne un aperçu de l'influence du trafic à proximité de la station

IV. RESULTATS ET INTERPRETATION DES MESURES

Les résultats de la surveillance en NO₂ en 2021 à la station « Normandie » sont présentés comme suit :

- Représentativité des mesures : couverture temporelle des données ;
- Synthèse statistique des mesures (données horaires) ;
- Evolution temporelle des concentrations : (moyennes mensuelles) ;
- Concentrations moyennes annuelles ;
- Analyse critique sur la représentativité des données de l'année 2021 en raison du contexte sanitaire.

IV1. Représentativité des mesures

Le taux de couverture temporelle des données sur une période est une indication essentielle pour évaluer la représentativité de ces données sur la période concernée. Ces taux sont présentés dans le Tableau 3 ci-dessous.

Tableau 3 : Couvertures temporelles par site de mesure

Stations	Bissonnet	Normandie	Desmoulins	Les Halles	Laënnec
Période de mesure	Du 01/01/2021 au 01/01/2022				
Taux de couverture temporelle du 01/01/21 au 31/12/21	99%	96%	92%	95%	98%

Le taux de couverture des mesures NO₂ à Normandie pour l'année 2021 est très satisfaisant.

C'est également le cas pour les autres stations bretonnes prises comme référence pour l'interprétation des données.

Dans le cadre des calculs statistiques annuelles réalisées à partir des mesures de la qualité de l'air, un taux de couverture temporelle minimale de 85% est requis pour assurer une bonne représentativité des données sur la période de mesure [Directives Européennes 2004/107/CE et 2008/50/CE].

IV2. Synthèse statistique des données horaires

Le Tableau 4 présente les résultats de la surveillance du NO₂ en 2021 aux différentes stations de mesure.

Tableau 4 : Résultats des mesures du NO₂ relevées aux stations (données horaires en µg/m³)

Stations de mesure	Bissonnet	Normandie	Desmoulins	Laennec	Les Halles
Type de station	Urbaine de fond	Urbaine trafic	Urbaine trafic	Urbaine trafic	Urbaine trafic
Unité	µg/m ³				
Minimum	0,6	-2,0	0,0	0,4	0,1
1 ^{er} quartile	3,3	6,4	7,8	10,3	10,7
Médiane	6,3	10,7	15,2	16,2	19,3
3 ^{ème} quartile	11,2	16,5	26,1	25,7	30,0
Maximum	78,0	85,9	117,1	95,9	131,2
Moyenne	9,1	13,1	19,1	20,0	22,2
Seuil horaire (FR)	200				
Seuil Annuel (FR)	40				
Seuil Annuel (OMS)	10				

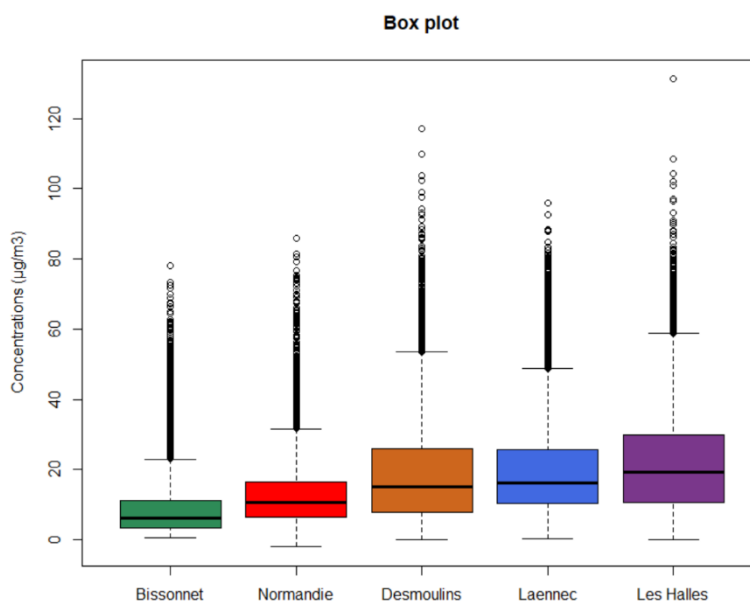


Figure 2 : Boxplot des concentrations en NO₂ mesurées aux stations (données horaires de l'année 2021).

Au même titre que l'ensemble des stations prises comme référence, la concentration maximale horaire en NO₂ à Normandie n'a pas dépassé le seuil d'information et de recommandation de 200 µg/m³ en 2021.

En revanche, la concentration moyenne annuelle en NO₂ mesurée à la station « Normandie » dépasse le seuil de référence OMS (10 µg/m³).

Les mesures à la station « Normandie » sont inférieures aux autres stations trafics mais elles sont supérieures à la station « Bissonnet » qui est une station urbaine de fond.

IV3. Comparaison des moyennes mensuelles

a) Evolution mensuelle de la concentration en NO₂ à Lorient (2021)

La Figure 3 présente l'évolution mensuelle des concentrations en NO₂ mesurées aux deux stations de Lorient : « Normandie » (station urbaine trafic) et « Bissonnet » (station urbaine de fond)

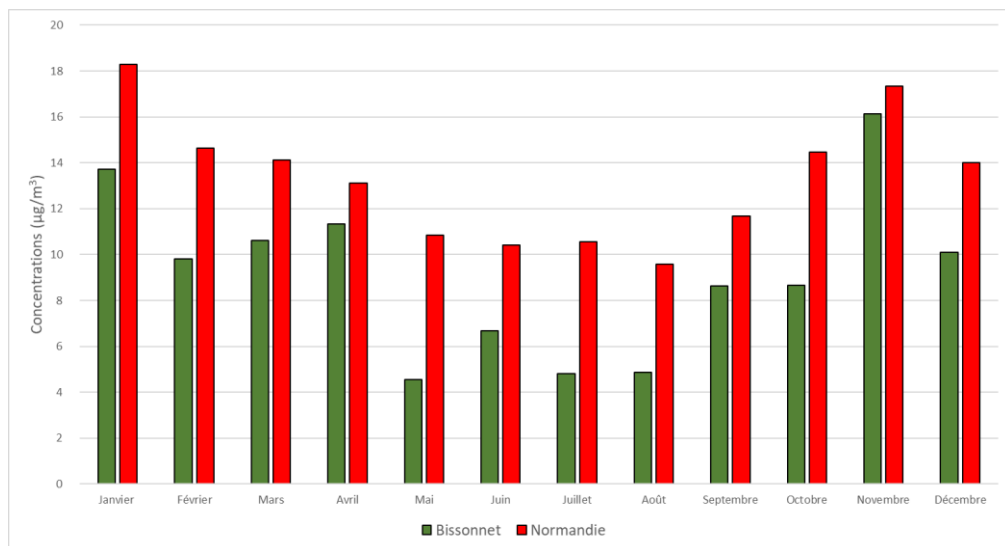


Figure 3 : Evolution mensuelle des concentrations en NO₂ mesurées aux stations Normandie et Bissonnet (2021)

Les concentrations en NO₂ mesurées à la station « Normandie » sont supérieures à celles mesurées à la station « Bissonnet ». L'écart entre ces deux stations semble cohérent avec leur fonction respective. En effet, les stations urbaines trafics mesurent la pollution liée au trafic routier qui s'ajoute au niveau de fond urbain.

L'écart entre les deux stations de mesure varie entre 1 et 6 µg/m³ avec un écart moyen de 4 µg/m³.

Les concentrations les plus importantes s'étalent sur la période d'octobre à avril, correspondant à la période « froide » de l'année (Figure 4).

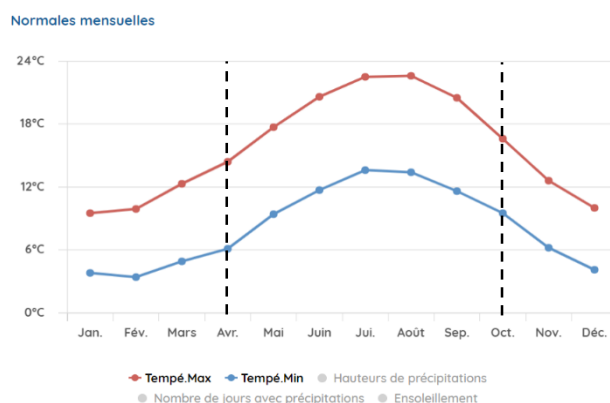


Figure 4 : Normales de température à Lorient (données Météo France 1981-2010)

Suivi des concentrations dans l'air en NO₂ à Lorient (56) – Station « Normandie »

b) Evolution mensuelle de la concentration en NO₂ entre les stations trafics de Rennes, Brest et Lorient (2021)

La Figure 5 présente l'évolution mensuelle des concentrations en NO₂ mesurées à la station trafic « Normandie » et aux autres stations trafic des agglomérations de Brest (station « Desmoulins ») et de Rennes (station « Laënnec » et « Les Halles »).

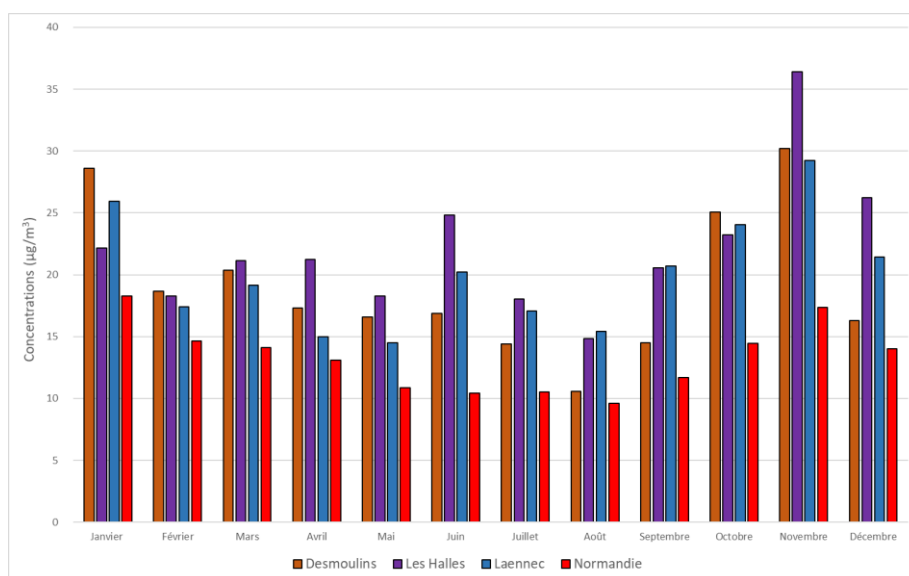


Figure 5 : Evolution mensuelle du NO₂ aux stations Desmoulins, Les Halles, Laënnec et Normandie (2021)

Sur l'année 2021, les concentrations en NO₂ mesurées aux stations trafics de Rennes et Brest sont supérieures à celles de Lorient. L'écart entre les stations semble cohérent au regard de l'écart entre la densité de population à l'entour des sites de mesure (cf Tableau 2 : Caractéristiques des stations de mesure).

L'écart des niveaux mensuels entre la station Normandie et les stations des Rennes (« Laënnec » et « Les Halles ») varie entre 3 et 16 µg/m³ avec un écart moyen de 8 µg/m³.

Entre la station Normandie et la station « Desmoulins » à Brest, l'écart varie entre 1 et 13 µg/m³ avec un écart moyen de 6 µg/m³.

Les stations urbaines trafic mesurent la concentration en NO₂ liée aux émissions du trafic routier (caractérisées par le TMJA) qui s'ajoutent au bruit de fond urbain. Les concentrations de fond urbain sont plus importantes à Rennes et Brest (densité de population plus importante), ce qui explique la différence avec Lorient, bien que les mesures de TMJA à proximité des stations soient proches (cf. Tableau 2 : Caractéristiques des stations de mesure).

IV4. Comparaison des moyennes annuelles 2021 – situation vis-à-vis des seuils de référence

Le Figure 6 ci-dessous présente la moyenne des concentrations en NO₂ par station pour l'année 2021.

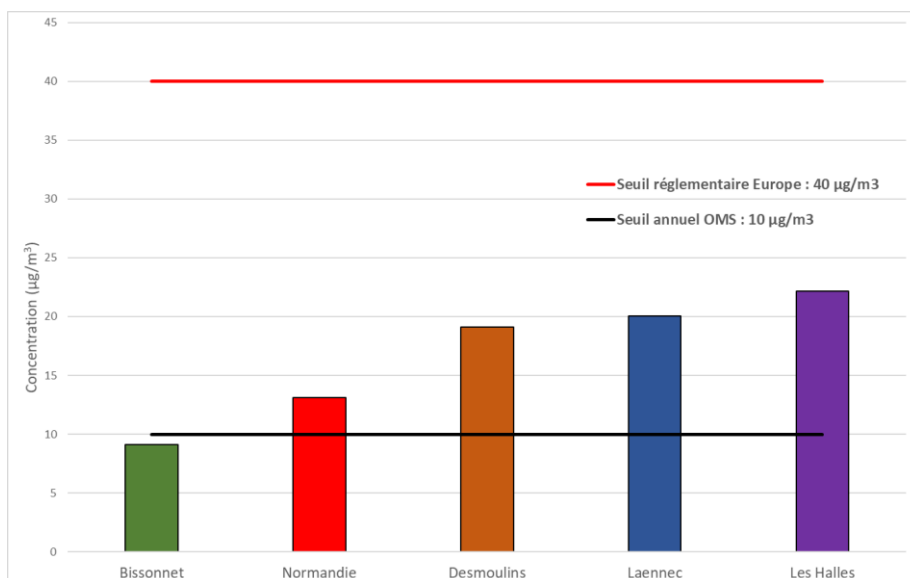


Figure 6 : Moyenne annuelle des concentrations en NO₂ mesurés aux stations (2021)

Les concentrations moyennes annuelles en NO₂ mesurées aux stations de mesure restent bien inférieures au seuil réglementaire de 40 µg/m³. **L'ensemble des stations trafics retenues, y compris la station trafic de Lorient, dépasse le seuil de référence de l'OMS (10 µg/m³).**

La station urbaine de fond de Lorient (Bissonnet) est proche de ce seuil de référence sans l'atteindre. Historiquement, les mesures ont dépassé ce seuil depuis la mise en place de la station (2012), jusqu'en 2019 où la concentration moyenne annuelle en NO₂ est passée en dessous de la barre des 10 µg/m³.

IV5. Analyse critique sur la représentativité des données de l'année 2021

En raison de la crise sanitaire (COVID 19), le trafic routier a fortement diminué dans les villes (confinement, couvre-feu, télétravail, chômage partiel), ce qui a impacté les concentrations en NO₂ des années 2020 et 2021.

Pour vérifier si les mesures de l'année 2021 peuvent être utilisées comme références, elles ont été comparées aux 5 dernières années. En raison de la récente mise en place de la station « Normandie » (début 2021), cette comparaison porte sur les mesures des autres stations prises comme référence.

La Figure 7 ci-dessous montre l'évolution des concentrations annuelles en situation trafic à Brest, Rennes et en situation urbaine de fond à Lorient, depuis les 5 dernières années (2016-2021).

Entre 2016 et 2019, les concentrations moyennes annuelles en NO₂ ont diminué pour toutes les stations de mesure. En situation trafic, cette diminution a été plus importante (-7 µg/m³ en moyenne sur cette période).

Suivi des concentrations dans l'air en NO₂ à Lorient (56) – Station « Normandie »

L'année 2020 a été fortement marquée par la crise sanitaire avec une baisse significative du trafic routier, notamment pendant les périodes de confinement, ce qui explique la baisse de la moyenne annuelle sur le graphique.

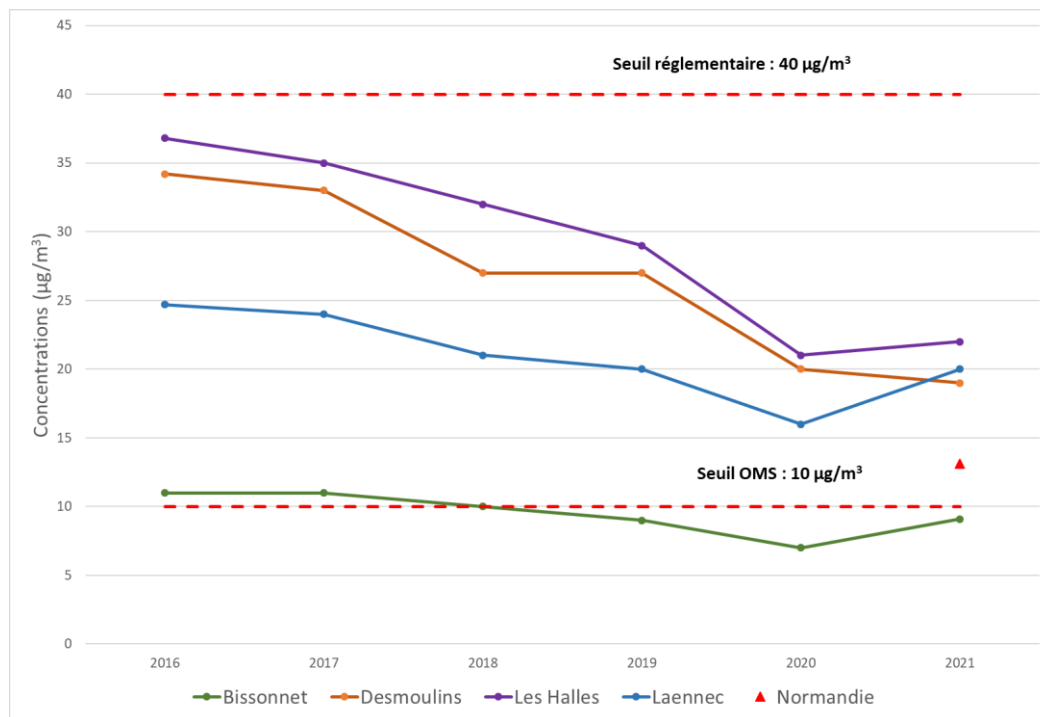


Figure 7 : Evolution annuelle des concentrations en NO₂ mesurées aux stations

En 2021, certaines stations ont retrouvé les niveaux de concentration enregistrés avant COVID. C'est le cas de la station de fond Bissonnet à Lorient, et de la station trafic Laennec à Rennes. Cependant, les niveaux des autres stations trafics « Desmoulins » et « Les Halles » sont bien inférieurs à ceux mesurés en 2019 (-7 et -8 µg/m³ respectivement).

Il est fort probable que les restrictions d'usages encore très présentes sur l'année 2021 (couvre-feu, télétravail, chômage partiel) aient affectées les mesures de la station Normandie à l'image de ce qui a été observé sur les autres stations prises comme référence.

Sur la base de ce constat, une hausse des concentrations sur le site de Normandie est possible pour 2022 dans le cas d'un retour à la normal du niveau de trafic.

V. CONCLUSION

La station trafic 'Normandie' a été mise en place fin 2020, avec la collaboration de l'agglomération de Lorient. Elle permet de compléter le dispositif de surveillance de la qualité de l'air à Lorient comprenant déjà une station urbaine de fond (Bissonnet).

Après une année complète de mesure en 2021, un traitement des résultats a été mené comprenant notamment une comparaison des niveaux à ceux d'autres stations du réseau de mesure d'Air Breizh, une analyse de l'évolution temporelle sur l'année et un point sur la situation vis à vis des seuils réglementaires et des recommandations de l'OMS.

Les principaux enseignements sont les suivants :

Les mesures du NO₂ à la station trafic « Normandie » sur l'année 2021 sont cohérentes au regard des caractéristiques de son environnement (densité de population, TMJA) et par rapport aux autres stations de mesures fixes choisies comme référence.

L'analyse de l'évolution temporelle des données révèle des écarts pouvant atteindre jusqu'à 6 µg/m³ sur un mois entre le niveau de fond de l'agglomération et la mesure à proximité du trafic routier.

Sur cette période, les concentrations moyennes horaires mesurées à la station « Normandie » ont été bien inférieures à la limite réglementaire de 200 µg/m³ (max. horaire : 86 µg/m³). Cette valeur limite n'a pas été dépassée sur les autres stations de mesure prises comme référence ni d'ailleurs sur l'ensemble du réseau de mesure breton.

La concentration moyenne annuelle mesurée en situation de proximité trafic à la station « Normandie » en 2021 atteint 13 µg/m³, soit +4 µg/m³ par rapport à la station de fond de l'agglomération (Bissonnet).

Bien qu'inférieur à la valeur limite de 40 µg/m³ imposée par le code de l'environnement (article R 221-1), **cette moyenne annuelle est supérieure au seuil de référence 2021 de l'OMS (10 µg/m³).**

Rappelons par ailleurs que l'année 2021 a été marquée par la crise sanitaire (COVID 19), ce qui a affecté le trafic routier à l'entour de la station de mesure. Cette année 2021 n'est donc pas représentative des conditions normales de circulation à Lorient comme dans l'ensemble des agglomérations.

L'analyse de l'évolution interannuelle des niveaux sur les autres stations confirme cela puisque les niveaux rencontrés en 2021 restent en deçà de ceux mesurés avant la crise sanitaire (2019).

Sous réserve d'un retour à des conditions 'normales' de circulation, des niveaux plus élevés pourraient être observés en 2022.

Afin de statuer sur l'opportunité de la mise en place d'une ZFE-m sur le territoire, cette analyse sur les données de mesure sera complétée par une modélisation de la dispersion atmosphérique des émissions ce qui permettra d'améliorer la couverture spatiale de ces mesures.

ANNEXE I : PRESENTATION D'AIR BREIZH

La surveillance de la qualité de l'air est assurée en France par des associations régionales, constituant le dispositif national représenté par la Fédération ATMO France.

Ces organismes, agréés par le Ministère de la Transition écologique et solidaire, ont pour missions de base, la mise en œuvre de la surveillance et de l'information sur la qualité de l'air, la diffusion des résultats et des prévisions, et la transmission immédiate au Préfet et au public, des informations relatives aux dépassements ou prévisions de dépassements des seuils de recommandation et d'information du public et des seuils d'alerte.

En Bretagne, cette surveillance est assurée par Air Breizh depuis 1986.

Le réseau de mesure s'est régulièrement développé et dispose en 2017, de 18 stations de mesure, réparties sur le territoire breton, ainsi que d'un laboratoire mobile, de cabines et de différents préleveurs, pour la réalisation de campagnes de mesure ponctuelles.

L'impartialité de ses actions est assurée par la composition quadripartite de son Assemblée Générale regroupant quatre collèges :

- Collège 1 : services de l'Etat,
- Collège 2 : collectivités territoriales,
- Collège 3 : émetteurs de substances polluantes,
- Collège 4 : associations de protection de l'environnement et personnes qualifiées.

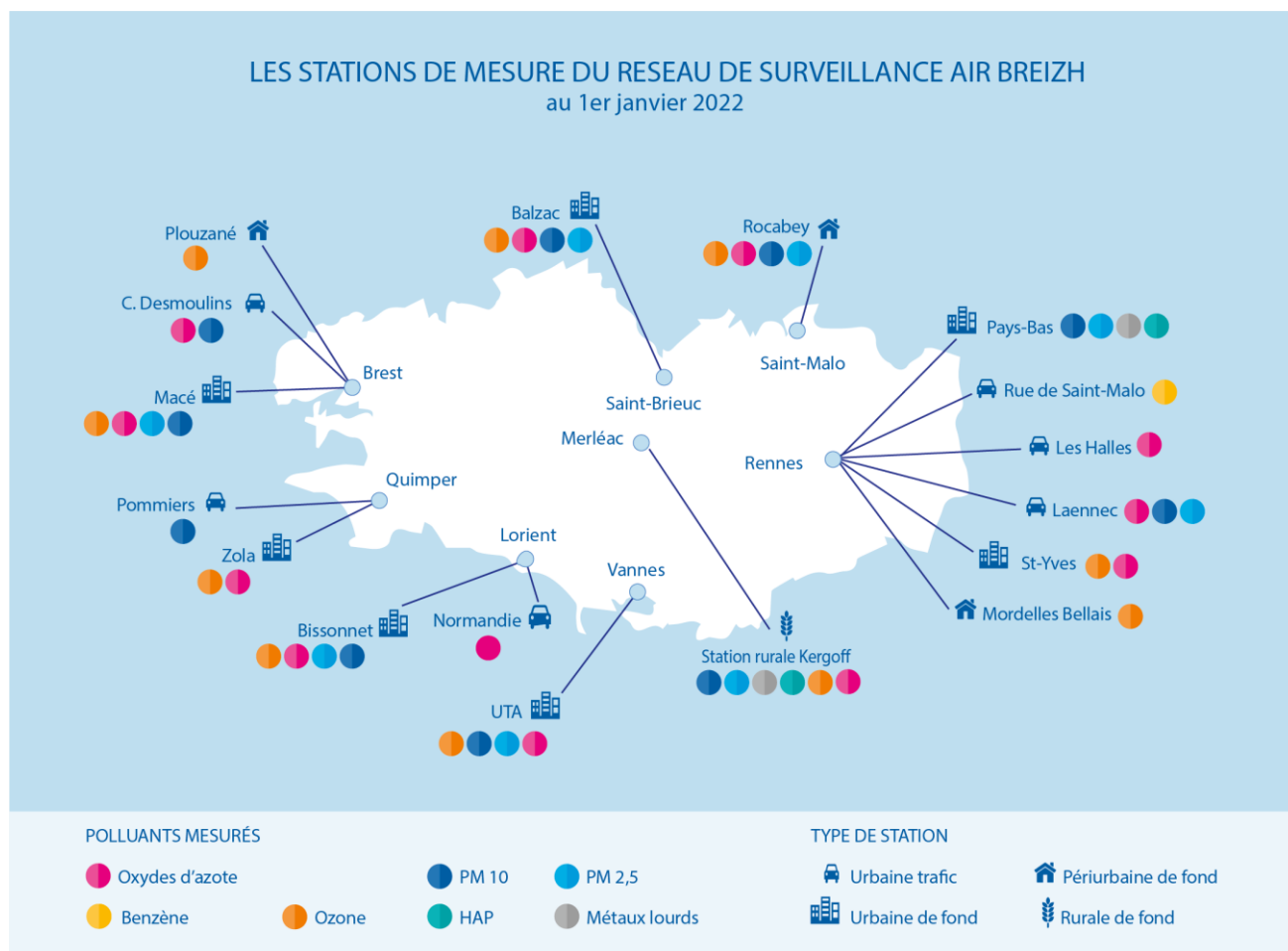
Missions d'Air Breizh

- Surveiller les polluants urbains nocifs (SO₂, NO₂, CO, O₃, Métaux lourds, HAP, Benzène, PM₁₀ et PM_{2.5}) dans l'air ambiant,
- Informer la population, les services de l'Etat, les élus, les industriels..., notamment en cas de pic de pollution. Diffuser quotidiennement l'indice ATMO, sensibiliser et éditer des supports d'information : plaquettes, site web...,
- Etudier l'évolution de la qualité de l'air au fil des ans, et vérifier la conformité des résultats par rapport à la réglementation.
- Apporter son expertise sur des problèmes de pollutions spécifiques et réaliser des campagnes de mesure à l'aide de moyens mobiles (laboratoire mobile, tubes à diffusion, préleveurs, jauges OWEN...) dans l'air ambiant extérieur et intérieur.

Réseau de surveillance en continu

La surveillance de la qualité de l'air pour les polluants réglementés est assurée via des d'analyseurs répartis au niveau des grandes agglomérations bretonnes. Ce dispositif est complété par d'autres outils comme l'inventaire et la modélisation, qui permettent d'assurer une meilleure couverture de notre région.

Suivi des concentrations dans l'air en NO₂ à Lorient (56) – Station « Normandie »



Implantation des stations de mesure d'Air Breizh (au 01/01/22)

Moyens

Afin de répondre aux missions qui lui incombent, Air Breizh compte seize salariés, et dispose d'un budget annuel de l'ordre d'1,9 million d'euros, financé par l'Etat, les collectivités locales, les émetteurs de substances polluantes, et des prestations d'intérêt général et produits divers.